



L'association des Anciens du Genepi présente :

REBOND!

Retour d'Etudiant-es Bénévoles Organisé-es Nationalement en Détention

Redonnez vie aux rencontres
entre étudiant-es et
personnes détenues !

Ils nous soutiennent



REBOND! en 3 questions

POURQUOI ?

Le projet REBOND! c'est une rencontre citoyenne

☞ **Entre l'intérieur et l'extérieur** : La démarche originale des étudiant·es Rebond! leur permet d'ouvrir les murs de la prison, de découvrir un univers méconnu et trop souvent fantasmé et de pouvoir en témoigner à l'extérieur.

☞ **Entre citoyen·nes** : Intervenir en détention est un acte citoyen, source de déconstruction des préjugés et d'un questionnement sur notre société et son fonctionnement.

☞ **Entre deux univers** : Bénévoles futur·es diplômé·es du supérieur et personnes détenues volontaires; des parcours souvent éloignés et qui auraient pu ne jamais se rencontrer.

Des engagements forts

Celui de renouer des liens sociaux complètement dissous et ouvrir les murs. Celui de faire connaître et de témoigner. Celui de requestionner et de reposer les fondamentaux de ce qu'est "faire société".

POUR QUI ?

Les interventions s'adressent à **toute personne détenue, quel que soit le motif de leur incarcération.**

Sur la base du **volontariat**, ces personnes sont mises en relation avec des étudiant·es bénévoles qui les aident à acquérir de nouvelles connaissances dans le cadre d'un projet scolaire ou personnel.

S'il répond à des problématiques sociétales particulièrement actuelles (faible niveau scolaire de la population carcérale, dilution des liens sociaux avec le COVID, ...), le projet **REBOND!** n'est pas neuf. Il s'inscrit dans l'historique de l'association du Genepi (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées). Faisant suite à l'arrêt des interventions du Genepi en 2019 et à sa dissolution en 2021, **REBOND!** est né d'une volonté forte des Anciens du Genepi, **citoyen·nes engagé·es sur la question carcérale**, de sauvegarder et d'actualiser cet héritage.

AVEC QUI ?

Avec les étudiant·es d'aujourd'hui et de demain, c'est à dire vous!

En tant qu'Anciens du Genepi, nous pensons que notre rôle est de faire la transition entre REBOND! et une **nouvelle association entièrement gérée par les étudiant·es** : c'est pourquoi nous recherchons des **bénévoles impliqué·es sur le long terme**, capables de reprendre rapidement les interventions mais aussi de construire avec notre appui le Genepi de demain.



L'efficacité d'un rebond dépend de sa vitesse et de l'énergie impulsée au moment du mouvement initial, alors rejoignez-nous vite !

LES ETAPES
DE VOTRE PROJET

REBOND!



01

RENTÉE 2022

Poursuite des interventions sur les sites existants
Lancement des nouveaux sites, recrutement et formation des nouveaux·elles étudiant·es

02

HIVER 2022-23

Relance des événements nationaux et locaux
Mise en place de groupes de travail

03

ANNÉE 2023

Déploiement du projet sur de nouveaux sites
Construction par et avec les étudiant·es de la nouvelle association

04

FIN 2023
DÉBUT 2024

Passage de relais à la nouvelle association étudiante, autonome et au fonctionnement collaboratif





JE VEUX PARTICIPER, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour participer au projet **REBOND!**, tu dois d'abord valider un processus de recrutement court mais indispensable. Nous portons collectivement, ancien·nes comme nouveaux·elles bénévoles, la responsabilité de la réussite du projet.

Nous te demandons de passer par 4 étapes :



1. T'informer

Inscription à une réunion d'information **REBOND!** afin de mieux cerner le monde carcéral et le fonctionnement du projet.

Pour cela, écris-nous à l'adresse contact@anciensdugenepi.fr

2. Vérifier que tu remplis bien tous les critères pour être bénévole

- * Être étudiant·e
- * Avoir un casier judiciaire vierge
- * S'acquitter de la cotisation de 15 € pour devenir "étudiant·es **REBOND!**" dans l'association des Anciens du Genepi

NB : Il n'est pas nécessaire d'avoir la nationalité française

3. Rencontrer 2 Ancien·nes du Genepi pour finaliser ta candidature

- * Échange sur tes motivations
- * Mises en situation
- * Questions diverses

4. Suivre les formations obligatoires (maximum 4 par an)

qui te permettront d'intervenir en détention

